YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/BB

DECISION N° 2001 - 336

OBJET : **Contrat de coordination "sécurité et santé" relatif au projet d'aménagement de la rue Charles de Gaulle Est à Yerres, conclu avec la société A.C.I. Services.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 en application de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 relative à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers,

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la rue Charles de Gaulle Est à Yerres susvisé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de confier une mission de coordination "sécurité et protection de la santé" à la société A.C.I. Services,

CONSIDERANT que la proposition de ladite société correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE confier à la société A.C.I. Services sise 70, rue du Bois Moissy 77000 VAUX-LE-PENIL une mission de coordination "sécurité et protection de la santé" relative à l'aménagement de la rue Charles de Gaulle Est,

DE signer le contrat correspondant,

DIT que les honoraires sont fixés à 3 048,99 € H.T.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune, exercice 2001, fonction 822, nature 231 224.

Fait à Yerres, le 15 octobre 2001

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
24 OCT. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

182